

Protection de l'environnement dans l'industrie agroalimentaire

Les investissements pour le traitement des eaux usées résistent bien en 2009

En 2009, dans un contexte de crise économique, les industries agroalimentaires ont réduit les investissements destinés à la protection de l'environnement. Ceux dédiés à la préservation de la qualité de l'air et à la réduction des gaz à effet de serre accusent un recul sensible. Le traitement des eaux usées reste prioritaire.

En 2009, les établissements agroalimentaires d'au moins 20 salariés ont investi 147 millions d'euros pour protéger l'environnement. C'est 16% de moins que l'année précédente. Le recul des investissements environnementaux est plus marqué pour les IAA que pour l'ensemble de l'industrie hors construction (12%). Il est imputable aux établissements de plus de 200 salariés qui ont vu leurs investissements chuter de 30 %, mais ces unités ont un comportement assez cyclique en

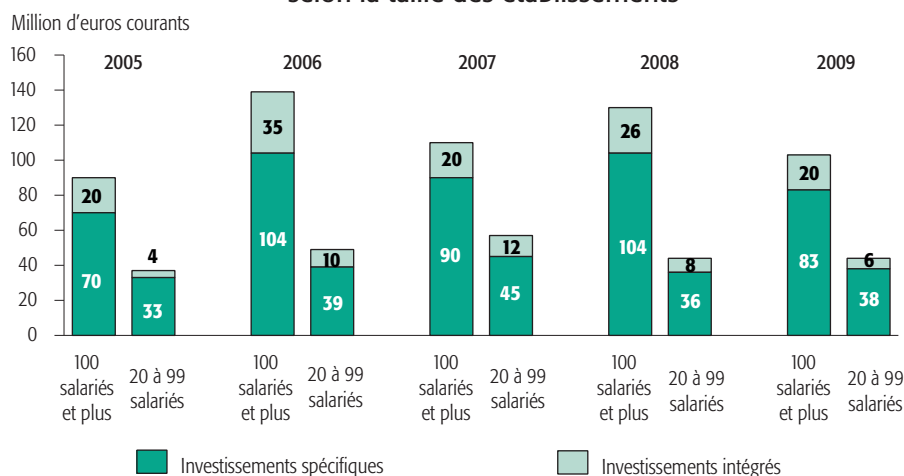
matière d'investissement. Les investissements réalisés par les établissements occupant moins de 100 salariés se sont stabilisés au faible niveau de 2008.

Investissement moyen revu à la baisse

Ces investissements ont été réalisés par plus de deux unités sur cinq. C'est autant qu'en 2008. Mais les sommes investies accusent un recul sensible : 132 000 euros en moyenne, par établissement ayant investi, contre 157 000 un an plus tôt. Les établissements d'au moins 100 salariés, investissent deux fois plus souvent que les unités plus petites (64 % contre 31 %). L'investissement moyen est également deux fois supérieur : 172 000 euros contre 85 000 pour les établissements agroalimentaires occupant de 20 à 99 salariés. La plus grande capacité de financement des grosses unités leur permet en effet d'engager plus facilement des dépenses d'investissements parfois lourdes. C'est le cas par exemple de la construction, la mise aux normes ou l'agrandissement d'une station d'épuration ou la mise en place de procédés de production plus respectueux de l'environnement, ou moins énergivores. Nombre d'investissements découlent par ailleurs de l'obligation de respecter les normes

Recul marqué des investissements dans les gros établissements

Évolution des investissements dédiés à l'environnement selon la taille des établissements



Source : SSP – Agreste – Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement

Pour en savoir plus...

■ « Les dépenses environnementales des industries agroalimentaires - Priorité au traitement des eaux », Agreste Primeur, n° 229, juillet 2009

■ « Investissements et études pour protéger l'environnement dans l'agroalimentaire - Reprise des investissements antipollution dans les gros établissements », Agreste Primeur, n° 232, novembre 2009

> antipollution comme par exemple la limitation des rejets toxiques ou nuisibles à la santé ou la réduction des gaz à effet de serre. Ainsi, plusieurs entreprises ont investi en 2009 dans des travaux de mise aux normes des tours aéro-réfrigérantes, tendance déjà observée en 2008, ou pour remplacer dans leurs installations le R22, gaz réfrigérant ayant un fort impact sur l'effet de serre. Mais l'effort d'investissement accompli résulte aussi d'une plus grande attention portée par les entreprises agroalimentaires au choix de matériels intégrant des performances environnementales, lors de l'achat ou du renouvellement de leur outil de production.

Les investissements jugés non prioritaires ont été davantage affectés par la crise

Les investissements les plus coûteux, mais aussi les plus fréquents, portent sur des opérations entièrement dédiées à la protection de l'environnement. Ils sont dits « spécifiques » par opposition aux investissements « intégrés » liés à l'achat d'équipements de production plus performants en matière environnementale. Les investissements spécifiques, souvent financés sur plusieurs années, sont prioritaires. Ils ont donc moins subi l'effet de la crise que les investissements intégrés dont la baisse a été deux fois plus marquée. Les investissements spécifiques se sont élevés à près de 122 millions d'euros en 2009, en baisse de 13 % par rapport à 2008. Ils représentent 83 % du total des investissements antipollution (3 points de plus qu'en 2008). Le montant moyen est assez conséquent : 114 000 euros par établissement. Mais il est aussi très variable, pouvant atteindre parfois plusieurs millions d'euros. Par ailleurs, lors de l'achat ou du renouvellement d'un équipement, ou de la construction d'une installation, la

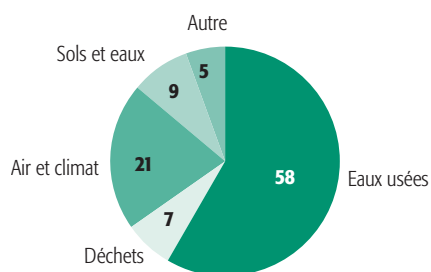
composante environnementale comme la composante économique, est aussi prise en compte par les industriels, même si elle génère un surcoût. Celui-ci est alors assimilé à un investissement antipollution « intégré », car intégrant des performances environnementales. Le montant global de ce type d'investissement s'élève à 26 millions d'euros en 2009 (17 % du total des investissements antipollution). Ils ont chuté de 26 % par rapport à l'année précédente. Le montant moyen d'un investissement intégré s'élève à 90 000 euros par établissement, soit 24 000 euros de moins qu'un investissement spécifique. Moins répandus que les investissements spécifiques, ils concernent autant les petites que les grosses unités.

Hausse des investissements pour le traitement des eaux usées

La prévention de l'environnement concerne de nombreux domaines : traitement des eaux usées, gestion des déchets, préservation de la qualité de l'air et de l'eau, lutte contre le bruit et les autres nuisances, préservation des sols... Dans l'agroalimentaire, industrie grande >

Répartition des investissements spécifiques selon le domaine

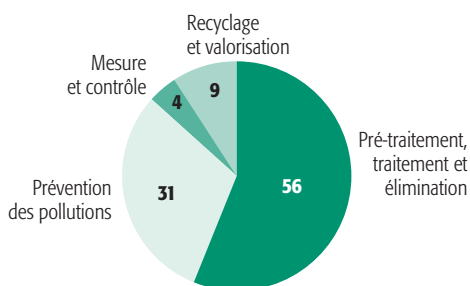
Établissements agroalimentaires d'au moins 20 salariés en %



Source : SSP - Agreste - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement en 2009

Répartition des investissements spécifiques selon la nature

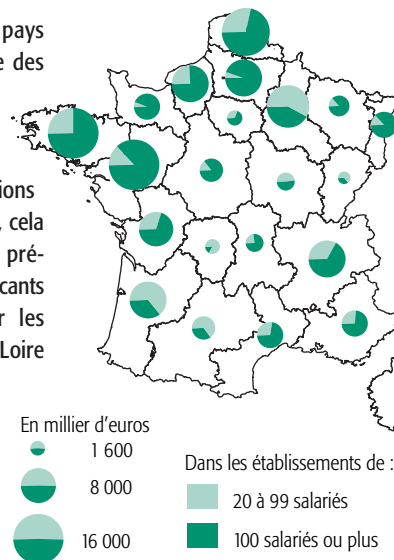
Établissements agroalimentaires d'au moins 20 salariés en %



Source : SSP - Agreste - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement en 2009

Forte densité d'établissements à l'Ouest et gros établissements investisseurs au Nord

■ Le Nord et l'Ouest du pays concentrent la majeure partie des investissements environnementaux réalisés en 2009 par les établissements de 100 salariés ou plus. Pour les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, cela s'explique notamment par la présence des sucreries et des fabricants de produits amylacés. Pour les régions Bretagne et Pays de la Loire cela est dû à la forte densité des établissements agroalimentaires dans le domaine de la viande et du lait notamment.



➤ consommatrice d'eau, les investissements spécifiques dédiés au traitement des eaux usées demeurent très importants : plus de 71 millions d'euros en 2009, en progression de 10 % par rapport à 2008. Avec 58 % du total des investissements spécifiques, c'est le principal domaine d'action des IAA, en valeur. Les opérations les plus coûteuses concernent toujours la construction, mais de plus en plus l'agrandissement et la mise aux normes de stations d'épurations ou de pré-traitement. Avec, respectivement, 66 % et 55 %, la part des dépenses d'investissements consacrées au traitement des eaux usées est désormais plus forte pour les établissements de taille moyenne (20 à 99 salariés) que pour les gros établissements qui possèdent souvent déjà l'équipement antipollution. Les investissements spécifiques dédiés à la préservation de la qualité de l'air et la réduction des gaz à effet de serre (25 millions d'euros) constituent le

deuxième poste de dépenses. Les sommes investies dans ce domaine accusent toutefois un recul sensible en 2009 (-40 % par rapport à 2008). Elles ont notamment été consacrées au remplacement du gaz réfrigérant R22 en voie d'interdiction et à l'installation d'équipements à la fois plus propres et plus économes en énergie. Les investissements dédiés au stockage, transport ou traitement des déchets, nombreux, ne représentent que 7 % des investissements spécifiques (8 millions d'euros). Au total, 56 % des sommes investies par les établissements agroalimentaires sont destinées à des opérations de pré-traitement, de traitement ou d'élimination des pollutions. Viennent ensuite les opérations de prévention des pollutions. Les investissements dans des systèmes de recyclage ou de valorisation de déchets ou d'autres substances représentent 9 % des investissements spécifiques. Leur montant est resté stable par rapport à 2008.

Industries du sucre et des corps gras en tête des investissements

Les établissements industriels des secteurs de la viande, ainsi que les boulangeries-pâtisseries sont les plus répandus, mais les investissements antipollution effectués sont à la fois peu nombreux et d'un montant plus faible que le niveau moyen. La fréquence des investissements est plus élevée dans l'industrie laitière, des boissons et des fruits et légumes. Pour ces activités l'investissement moyen est supérieur à la moyenne de l'ensemble des industries agroalimentaires. Avec plus de 382 000 euros investi en moyenne par établissement, l'effort d'investissement est maximal pour les sucreries et l'industrie des corps gras. Les sommes investies sont assez bien réparties entre les investissements spécifiques et les investissements intégrés dans l'industrie du sucre. Dans l'industrie des corps gras, les investissements sont majoritairement consacrés ➤

Pour en savoir plus...

Les résultats des trois dernières enquêtes : 2007 (incluant également l'information sur les dépenses courantes pour protéger l'environnement), 2008 et 2009 sont disponibles sur le site de la statistique agricole : www.agreste.agriculture.gouv.fr, rubrique Enquêtes / Environnement

Industrie sucrière et industrie des corps gras en tête des investissements « antipollution »

Investissements et études dédiés à l'environnement selon le secteur d'activité en 2009

Unité : millier d'euros

	Total des investissements « antipollution »	Établissements ayant investi (en %)	Montant par établissement ayant investi	Investissements spécifiques			Études
				Totaux	dont destinés à la protection de l'eau	dont consacrés au traitement et élimination des pollutions	
10 et 11 - Industries agroalimentaires	147 340	43	132	121 570	71 052	68 391	14 026
10 - Industries alimentaires	128 040	42	129	106 590	61 310	61 819	12 249
10.1 - Industrie des viandes	19 164	33	81	17 819	11 823	12 338	1 654
10.2 - Industrie du poisson	2 145	59	38	1 979	1 621	1 366	411
10.3 - Industrie des fruits et légumes	14 051	62	160	12 279	9 911	8 474	866
10.4 - Industrie des corps gras	8 042	75	382	7 485	5 377	5 464	194
10.5 - Industrie laitière	27 758	51	168	20 446	12 700	9 859	1 700
10.6 - Travail des grains, fabrication de produits amylacés	3 727	43	87	3 664	1 640	1 076	328
10.7 - Boulangerie-pâtisserie industrielle, pâtes	10 677	37	84	9 126	6 258	6 450	956
10.8 - Autres industries alimentaires dont : 10.81Z - Sucrerie	32 539 9 448	43 79	182 421	25 828 5 060	10 730 672	13 329 1 321	2 961 522
10.9 - Fabrication d'aliments pour animaux	9 937	41	126	7 964	1 250	3 463	3 179
11 - Fabrication de boissons	19 300	48	153	14 980	9 742	6 572	1 777
16.1 - Sciage et rabotage du bois	1 260	32	27	1 058	39	219	149

➤ au traitement des eaux usées, la construction de stations d'épuration tendant à se généraliser dans cette activité. Les investissements ont progressé en 2009 dans l'industrie des fruits et légumes, l'industrie des corps gras et les boulangeries-pâtisseries industrielles. Ils ont par contre été revus à la baisse dans les sucreries, la fabrication de produits amylacés, l'industrie de la viande, du lait et des boissons.

Hausse des dépenses d'études environnementales

Les établissements agroalimentaires ont consacré 14 millions

d'euros en 2009 à la réalisation d'études pour la protection de l'environnement. C'est 16% de plus que l'année précédente. Cette progression est due aux établissements de moins de 100 salariés. Dans les unités de plus grande taille, le montant des études a reculé de 15%. Les sommes engagées concernent des études menées en prévision d'un investissement de protection de l'environnement, à concurrence de 60%. Près de la moitié des sommes engagées sont relatives à un projet lié à la problématique du traitement des eaux usées. Les autres dépenses correspondent à la

réalisation d'études réglementaires, au montage des dossiers d'autorisation d'installations classées de protection de l'environnement (ICPE), au financement d'études d'impact d'une installation ou à la réalisation de diagnostics énergétiques.

José Masero

Bureau des statistiques des structures agricoles et de l'environnement

Nouveau recul des investissements antipollution dans les scieries

■ Les scieries de 20 salariés et plus ont investi 1,3 millions d'euros dans la protection de l'environnement en 2009. C'est 30% de moins que l'année précédente, laquelle accusait déjà un fort recul des investissements antipollution. L'investissement moyen est de 27 000 euros par établissement ayant investi, mais de 111 000 euros pour les grosses scieries. Une scierie sur trois a réalisé au moins un investissement antipollution en 2009. La proportion atteint 55% dans les scieries d'au moins 100 salariés.

■ Parmi les investissements réalisés, 84% sont entièrement dédiés à la protection de l'environnement. Les

sommes investies sont alors destinées en priorité à limiter les substances polluantes rejetées dans l'air. Un effort particulier est également porté sur la protection des sols et des eaux souterraines ou de surface. Plus d'un quart des investissements totaux antipollution réalisés en 2009 est consacré à l'achat de matériels intégrant des performances environnementales.

■ Par ailleurs, 149 000 euros ont servi à financer des études uniformément réparties entre études réglementaires et études réalisées en prévision d'un investissement futur.

Méthodologie

■ L'enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement dans l'industrie, également dénommée antipol, a pour objet de mesurer l'effort d'investissement réalisé par les établissements industriels pour protéger l'environnement. Elle est réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) pour ce qui concerne les **industries agricoles et alimentaires et les scieries**. L'interrogation des autres secteurs industriels est prise en charge par l'Insee.

Champ de l'enquête

■ En 2009, l'enquête mesure les dépenses de protection de l'environnement des **établissements agroalimentaires et des scieries de 20 salariés et plus ayant une activité de fabrication ou de transformation** (usines, ateliers, chantiers permanents) et actifs au 31 décembre de l'année. Environ 3 200 établissements répondent en 2009 à ces critères dont 200 scieries.

Le dispositif de collecte

■ La collecte des informations est réalisée annuellement depuis 1991. Les informations relatives aux investissements et aux études sont collectées tous les ans. Le questionnaire est complété, tous les trois ans, par un volet consacré aux dépenses courantes. L'enquête relative à l'exercice 2009 ne porte que sur les investissements et les études. La dernière enquête complète porte sur l'exercice 2007. Depuis 2005, l'enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement est réalisée auprès des établissements de 20 salariés ou plus. Les établissements de 100 salariés et plus (1 000 établissements environ) sont interrogés exhaustivement, les établissements de 20 à 99 salariés sont interrogés par sondage (1 000 établissements environ).

Agreste : la statistique agricole

Secrétariat général. SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

12, rue Henri Rol-Tanguy, TSA 70007 - 93555 Montreuil-sous-bois Cedex. Tél. : 01 49 55 85 85 - Fax : 01 49 55 85 03

■ Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald ■ Conception : Yann Le Chevalier

■ Composition : SSP ■ Impression : SSP Toulouse ■ Dépôt légal : à parution ■ ISSN : 0246-1803 ■ Prix : 2,50 €

■ © Agreste 2010